

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?

Si vous êtes un citoyen de l'Union européenne (autre que français), vous pouvez voter aux élections municipales et européennes en France, à la condition d'être inscrit sur les listes électorales complémentaires en France.

Pour cela, vous devez demander à être inscrit.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez notamment fournir un justificatif de domicile.

Le justificatif à fournir dépend de votre situation dans la commune où vous voulez vous inscrire :

Vous devez fournir un document à votre nom et mentionnant votre adresse sur la commune.

Les documents suivants sont acceptés :

Facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe de moins de 3 mois

Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois

Fiche de paie ou titre de pension de moins de 3 mois

Quittance de loyer de moins de 3 mois

Vous devez prouver que vous êtes soumis, depuis au moins 2 années consécutives, à certains impôts locaux de la commune où vous voulez vous inscrire. Il peut s'agir des impôts suivants :

Taxe d'habitation sur résidence secondaire

Taxe foncière, sur propriété bâtie ou non bâtie

Cotisation foncière des entreprises (ex-taxe professionnelle)

Vous devez fournir :

Soit les 2 derniers avis d'imposition sur lesquels votre nom apparaît,

Soit un certificat de la direction départementale des finances publiques où votre nom apparaît.

Vous devez prouver que vous êtes le gérant (dirigeant) depuis au moins 2 ans d'une entreprise inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.

Pour cela, vous devez fournir les 3 documents suivants :

Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de l'entreprise

Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune, depuis au moins 2 ans

Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

- Attestation sur l'honneur

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans l'associé majoritaire ou unique d'une entreprise inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.

Vous devez fournir les 3 documents suivants :

Copie des statuts constitutifs de la société (ou copie des statuts mis à jour ou encore copie de l'acte de cession de parts)

Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans

Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

- Attestation sur l'honneur

Attention

En Nouvelle-Calédonie, les citoyens européens doivent respecter d'autres règles .

Élections

Inscription sur les listes électorales

Inscription d'office à 18 ans

Nouvelle inscription

En cas de déménagement

Inscription d'un citoyen européen

Inscription d'une personne devenue française

Opérations de vote

Papiers d'identité pour voter

Carte électorale

Déroulement du scrutin

Vote par procuration

Vote d'un Français de l'étranger

Élections et référendums

Présidentielle

Législatives

Européennes

Municipales

Départementales – Régionales

Referendum

Pour en savoir plus

- Nouvelle Calédonie – Liste électorale complémentaire
Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Services en ligne

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales
Téléservice
- Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen
Formulaire
- Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen
Formulaire
- Attestation sur l'honneur
Modèle de document

Textes de référence

- Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30